



Ordre de réparation sur véhicule

Par **saelys**, le **31/10/2014** à **14:38**

Bonjour,

J'ai amener mon véhicule âgé de plus de 30 ans dans un garage pour y faire des prestations d'entretiens (vidange, plaquettes/ disques, changement de pneus etc.) hors celle ci on était mal faite et il me faut les faire refaire. Je n'ai pas signer d'ordre de réparation et je voudrais savoir s'il mets obliger de régler la facture qu'ils m'ont donner?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **31/10/2014** à **15:06**

Bonjour,

Si je comprends bien, vous avez réussi à récupérer votre véhicule et sortir du garage sans payer la facture ?

Si tel est le cas vous avez de la chance, limitée toutefois car je ne vois pas comment une vidange ou un changement de pneumatiques peuvent être mal exécutés.

En effet les opérations d'entretien sont faites ou non, il ne s'agit pas de réparations avec obligation de résultat.

Par **saelys**, le **31/10/2014** à **15:27**

Oui le garage ou j'ai amener mon véhicule est une connaissance, il nous a changer les plaquettes mais celle ci faisait du bruit du coup mon mari a voulu regarder vu qu'il s'y connaît

en mécanique et une était mal mise, la vidange a été faite par aspiration hors notre véhicule est très ancien il est précautionner de dévisser et laisser couler surtout quand le joint est à changer. mon mari a voulu démonter une roue mais avec la clef à choc les boulons ne se dévisser pas nous avons dû y aller au chalumeau. bref pleins de mécontentement nous nous étions arrangés avec le garagiste pour que les travaux soient faits comme il se doit. Mais rien n'a été fait et encore moins dans les temps prévus. Donc ma question est la suivante si je n'ai pas signé d'ordre de réparation suis-je obligé de payer la facture?

Par **Lag0**, le **31/10/2014** à **15:34**

[citation]si je n'ai pas signé d'ordre de réparation suis-je obligé de payer la facture?[/citation]

Bonjour,

Vous n'êtes pas de bonne foi sur ce coup là !

En théorie, l'OR est obligatoire.

Mais c'est surtout pour éviter de se voir facturer des travaux non prévus.

Or, si j'ai bien compris, ici, le garagiste n'a bien fait que ce qui était prévu.

En revanche, je suis fortement étonné pour la vidange par aspiration, ce n'est pas une chose que fait un professionnel !

Par **saelys**, le **31/10/2014** à **15:54**

Ba apparemment d'après lui maintenant les vidanges se font comme ça. Je lui ai demandé une nouvelle reprise l'ordre de réparation mais jamais il ne me l'a fait. Je voulais savoir pour combien j'allais en avoir, il avait dit un montant à mon mari mais sur la facture c'était presque le double. Pour couronner le tout on devait laisser le véhicule 1 semaine au garage pour que tout soit fait mais au bout de 3 semaines il n'avait toujours pas commencé, on a donc un peu perdu patience, il nous l'avait promis dans les jours qui suivaient, arrivé au jour et à l'heure où nous pouvions enfin le récupérer, ils venaient juste de commencer et nous avons attendu deux heures dans la salle d'attente.

Donc en théorie, l'OR est obligatoire mais en pratique? Je peux faire quoi moi refuser de payer? Je ne suis pas mauvaise payeuse mais je pense mériter bien fait avoir.